RCS : LA ROCHELLE
Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00929
Numéro SIREN : 831 353 545
Nom ou dénomination : ROMANE

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2020 sous le numéro de dépôt 4994

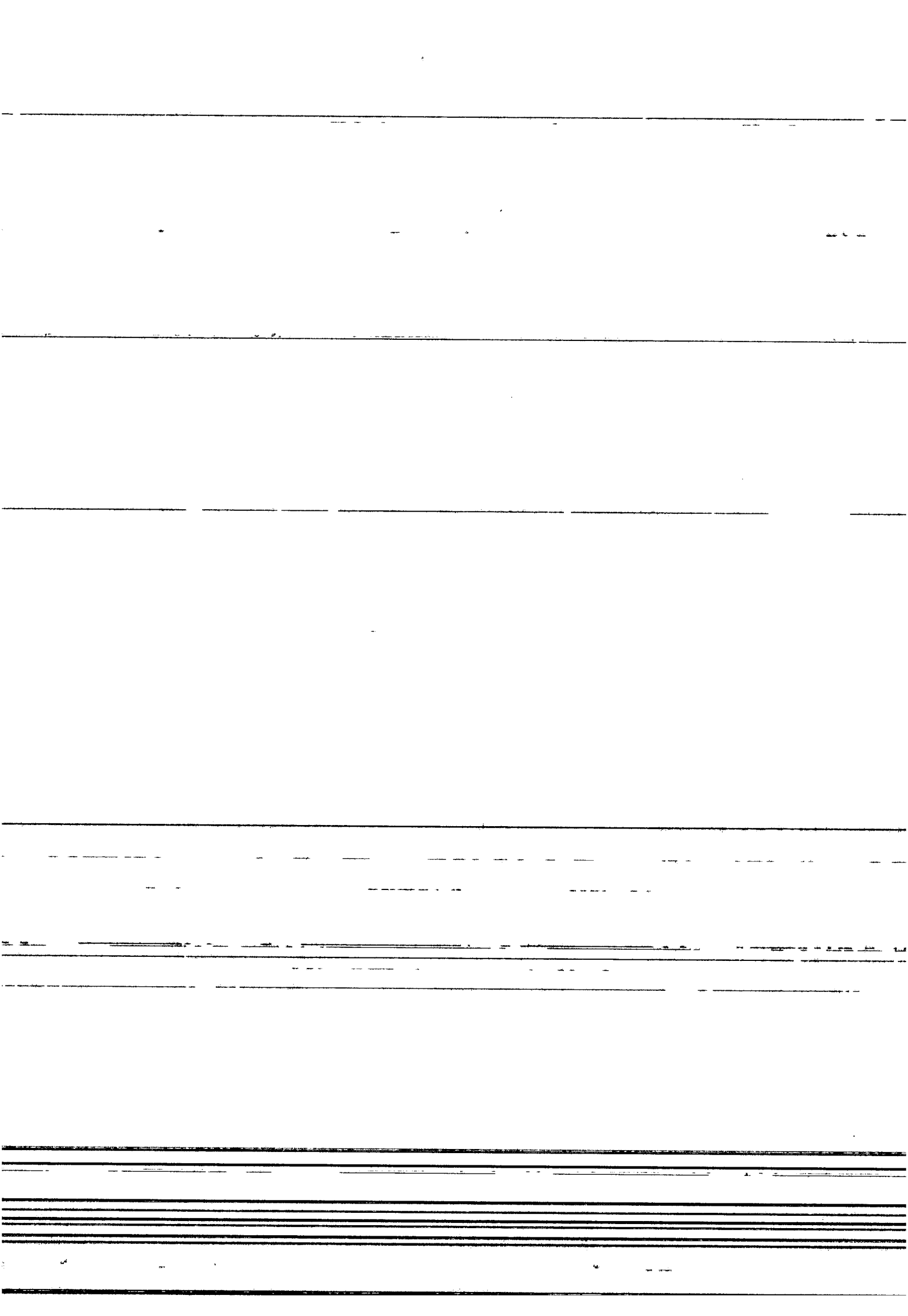

ROMANE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 route des Marais - Le Grand Deau
17550 DOLUS-D'OLERON
831 353 545 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Le vingt juillet,

A huit heures trente,

Monsieur Benoît MASSE, demeurant 10 route des Marais - Le Grand Deau 17550 DOLUS D'OLERON,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société ROMANE,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Benoît MASSE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2. A pris les décisions suivantes :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,**
- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article L. 223-35 du Code de commerce.**

PREMIERE DÉCISION

.....

DEUXIEME DÉCISION

.....

TROISIEME DÉCISION

.....

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir rappelé que la société AUBRY, filiale détenue à 100% par la Société, dépasse deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes, décide de nommer la société SCORE, domiciliée 125 avenue Gambetta 17103 SAINTES Cédex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Extrait certifié conforme

Monsieur Benoît MASSE
Gérant associé unique